

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE



Tél : +33 (0)3 89 86 23 90
Fax : +33 (0)3 89 86 40 75

Internet : www.lenzen.fr
E-mail : lenzen-france@lenzen.fr •

PW LENZEN France SAS 12A rue Chaufour 68000 COLMAR

Article 1 - Objet et champ d'application

1.1. Notre société a pour activité la fabrication et la commercialisation de produits et services, pour le cerclage et l'emballage.
1.2. Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de régir les relations contractuelles entre notre société et ses clients dans le cadre de son activité professionnelle sus-décrite.
1.3. Toute commande de produits implique l'acceptation sans réserve par le client et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document du client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat, sauf accord dérogatoire exprès et préalable entre les parties.

Article 2 – Propriété intellectuelle

2.1. Tous les documents techniques remis à nos clients demeurent notre propriété ; notre société est la seule titulaire des droits de propriété intellectuelle sur ces documents qui doivent lui être rendus à sa demande.
2.2. Nos clients s'engagent à ne faire aucun usage de ces documents, susceptible de porter atteinte à nos droits de propriété industrielle ou intellectuelle et s'engagent à ne les divulguer à un tiers qu'avec notre accord préalable exprès et écrit.

Article 3 - Devis - Commandes

3.1. Nos offres n'entraînent aucun engagement de la part de notre société, sauf mention contraire sur nos offres.
3.2. Les ventes ne sont parfaites qu'après émission de l'acceptation écrite par notre société de la commande émanant du client. Aussi, toute commande du client portant sur nos produits mais non acceptée par notre société, n'engage pas notre société.
3.3. Après acceptation par notre société de la commande, celle-ci n'est plus modifiable par le client, sauf acceptation écrite de notre part. Dans cette hypothèse, notre société se réserve le droit de facturer à son client les frais déjà engagés par elle pour traiter la commande initiale. En outre, notre société ne sera pas tenue des délais initialement convenus.
3.4. Le client accepte d'ores et déjà la possibilité pour notre société d'apporter des améliorations techniques au produit commandé à la condition que la fonctionnalité du produit ne soit pas affectée.

Article 4 – Prix – Modalités de paiement

4.1. Nos offres étant fonction des conditions économiques et de change, les prix ne sont donnés qu'à titre indicatif. La facturation sera faite aux prix fixés par le tarif en vigueur au jour de la livraison de la commande.
4.2. Ils s'entendent toujours en Euros et H.T., produits non emballés, pris dans nos entrepôts.
4.3. Les commandes inférieures à 100 € H.T. sont à payer dès réception, par tout moyen à l'exception des traites, et seront majorées: de 15 € H.T. de frais de gestion.
4.4. Nos factures sont payables par chèque, virement et par tout autre moyen dans un délai de 30 jours à compter de la date d'établissement de la facture. Notre société consentira un escompte de 2% pour paiement comptant ou à une date antérieure à celle résultant des présentes conditions générales de vente.
4.5. A défaut de paiement total ou partiel à l'échéance de toute somme due par le client, des pénalités fixées à trois fois le taux d'intérêt légal, à compter du jour suivant la date de règlement figurant sur la facture seront appliquées. Ces pénalités sont dues de plein droit, dès réception de l'avis informant le client que nous les avons portées à son débit.
En outre, notre société se réserve la faculté de saisir le tribunal compétent afin que celui-ci fasse cesser cette inexécution.
En cas de non-paiement intégral d'une facture après échéance, notre société se réserve la faculté de refuser toute nouvelle commande du client et de suspendre toute livraison en cours et / ou à venir, sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit. La présente disposition ne fait pas obstacle à l'application de la clause de réserve de propriété stipulée ci-dessous.

Article 5 – Livraison

5.1. Les délais de livraison courent à compter de la clarification de l'ensemble des questions techniques. Ils ne sont donnés qu'à titre informatif et indicatif ; ceux-ci dépendent notamment de la disponibilité des produits chez nos fournisseurs, des transporteurs, de l'ordre d'arrivée des commandes. Les retards de livraison ne peuvent donner lieu à aucune pénalité ou indemnité, ni motiver l'annulation de la vente.
5.2. La livraison est effectuée par délivrance des produits à un transporteur à la sortie de nos entrepôts.
5.3. Le transfert des risques sur les produits vendus s'effectue à l'occasion de cette délivrance.
5.4. Il appartient au client, en cas d'avarie des produits livrés ou de manquants, d'effectuer toutes les réserves nécessaires auprès du transporteur.
Tout produit n'ayant pas fait l'objet de réserves par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 3 jours de sa réception auprès du transporteur et dont copie nous sera adressée simultanément, sera considéré accepté par le client.
Sans préjudice des stipulations à prendre par le client vis-à-vis du transporteur, en cas de vices apparents ou manquants, toute réclamation, quelle que soit la nature, portant sur les produits livrés doit être formulées auprès de notre société par écrit en lettre recommandée avec accusé de réception dans les 8 jours de la réception des produits. A défaut, la livraison sera considérée acceptée sans réserve par le client.
Il appartient au client de fournir toutes les justifications quant à la réalité des vices ou manquants constatés.

PW LENZEN-France SAS

SAS au capital de 37 000 €
RCS Colmar

Code APE 4669B
Lieu de juridiction : COLMAR

N° SIRET 501 272 140 00010

N° TVA intracommunautaire : FR 18 501 272 140

Banque Populaire Colmar : IBAN FR76 1760 7000 0170 2173 3921 109 • BIC CCBPFRPPSTR

Aucun retour de produits ne pourra être effectué par le client sans notre accord préalable exprès, écrit.

Les frais de retour ne seront à notre charge que dans le cas où un vice apparent ou des manquants sont effectivement constatés.

Lorsqu'après contrôle, un vice apparent ou un manquant est effectivement constaté par notre société, le client ne pourra demander que le remplacement des articles non conformes et / ou le complément à apporter pour combler les manquants, sans prétendre à une quelconque indemnité ou à la résolution de la vente.

La réclamation effectuée par le client dans les conditions et selon les modalités décrites par le présent article ne suspend pas le paiement par le client des produits concernés.

5.5. La responsabilité de notre société ne peut en aucun cas être mise en cause pour faits de destruction, avaries, perte ou vol, en cours de transport, même si elle a choisi le transporteur.

Article 6 – Garantie des produits

6.1. Garantie

La présentation de la facture acquittée sera rigoureusement exigée préalablement à toute mise en œuvre de notre garantie.

Les interventions au titre de la garantie ne sauraient avoir pour effet de prolonger la durée de celle-ci.

Aucun retour de produits ne pourra être effectué par le client sans notre accord préalable exprès, écrit.

Les frais de retour ne seront à notre charge que dans le cas où un vice caché est effectivement constaté.

Au titre de cette garantie, la seule obligation incombant à notre société sera le remplacement gratuit ou la réparation des produits ou de l'élément reconnu défectueux par notre société, sauf si ce mode de dédommagement s'avère impossible ou disproportionné, auquel cas nous rembourserons le prix du bien reconnu défectueux selon les modalités à définir d'un commun accord entre les parties.

La garantie ne s'applique pas en cas de vices apparents, de force majeure, de défauts et de détériorations provoquées par l'usure normale, par un accident extérieur (montage erroné, entretien défectueux, négligence, utilisation anormale...), par l'intervention d'un tiers, ou encore par une modification du produit non prévue, ni spécifiée par notre société.

6.2. Garantie du fait des produits défectueux

La responsabilité du fait des produits défectueux de notre société est exclue pour les dommages éventuellement causés par nos produits à des biens à usage principalement professionnel.

Article 7 – Réserve de propriété

7.1. NOTRE SOCIETE CONSERVE LA PROPRIETE DES BIENS VENDUS JUSQU'AU PAIEMENT EFFECTIF DE L'INTEGRALITE DU PRIX EN PRINCIPAL ET ACCESSOIRES. LE DEFAUT DE PAIEMENT DE L'UNE QUELCONQUE DES ECHEANCES PEUT ENTRAINER LA RESTITUTION DES BIENS. EN CAS DE RESTITUTION LES MONTANTS DEJA REGLES A LA DATE DE CETTE RESTITUTION RESTENT ACQUIS PAR LA SOCIETE PW LENZEN FRANCE A TITRE DE DOMMAGES ET INTERETS FORFAITAIRES.

7.2. CES STIPULATIONS NE FONT PAS OBSTACLE AU TRANSFERT AU CLIENT, DES LA LIVRAISON, DES RISQUES DE PERTE ET DE DETERIORATION DES BIENS VENDUS AINSI QUE DES DOMMAGES QU'ILS POURRAIENT OCCASIONNER.

Article 8 - Force majeure

8.1. La survenance d'un cas de force majeure a pour effet de suspendre l'exécution des obligations contractuelles de notre société.

8.2. Sont considérés comme cas de force majeure tout événement indépendant de la volonté de notre société et faisant obstacle à son fonctionnement normal. Constituent notamment des cas de force majeure les grèves totales ou partielles entravant la bonne marche de la société ou celle de l'un de ses fournisseurs, sous-traitants ou transporteurs, ainsi que l'interruption des transports, de la fourniture d'énergie, de matières premières, des matériels ou des produits par nos fournisseurs.

8.3. Dans de telles circonstances, notre société préviendra par écrit dans les meilleurs délais le client de la survenance des événements. Le contrat liant notre société et le client, est suspendu de plein droit, sans indemnité, à compter de la date de survenance de l'événement. Si l'événement venait à durer plus de 30 jours, à compter de la date de survenance de celui-ci, le contrat conclu par notre société et le client pourra être résilié par la partie la plus diligente sans qu'aucune des parties puissent prétendre à l'octroi de dommages et intérêts.

Article 9 – Clause attributive de juridiction

TOUT DIFFEREND AU SUJET DE L'APPLICATION DES PRESENTES CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE LEUR INTERPRETATION, DE LEUR EXECUTION ET DES CONTRATS CONCLUS PAR NOTRE SOCIETE, OU AU PAIEMENT DU PRIX, SERA PORTE DEVANT LE TRIBUNAL COMPETENT DANS LE RESSORT DUQUEL EST SITUE LE SIEGE DE NOTRE SOCIETE.